

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 janvier 2017

Sous la présidence de M. Alain HURSTEL, Maire

Présents : MM. Antony BALLONGUE, Charles DOTT, J-Jacques HORNECKER Patrick LENTZ, Pascal RAGUE,
Mmes Djemila ARMBRUSTER, Martine BUREL, M-Claire BURGER,
Catherine HATT, Mélanie KONN

Absent : --

Secrétaire de séance : M. Charles DOTT

M. le Maire informe l'assemblée du rajout d'un point supplémentaire en l'occurrence:
- Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest.
Cet ajout est accepté.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 décembre 2017

Le procès-verbal de la séance du 04 décembre dernier est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

2. Orientations budgétaires 2018

M. le Maire informe le conseil du résultat provisoire des comptes 2017 et indique un excédent global élevé du à l'encaissement des subventions pour les travaux rue de l'école, des dépenses de fonctionnement stables et des recettes de fonctionnement restant solides.

Il signale aussi que l'équilibre de notre budget se présente toujours positivement car le différentiel par an entre dépenses et recettes de fonctionnement permet de dégager un autofinancement positif ; il existe toujours des marges d'économies à prendre : optimisation des coûts téléphoniques, éclairage public...

En ce qui concerne les projets 2018 et au-delà, le solde avec les reports positifs des années précédentes permet d'envisager la rénovation de la rue des Prés, le remplacement des installations de l'aire de jeux et des travaux communs à la mairie et la salle communale.

Restent crédibles les projets à moyen terme de la rénovation des portions de rues du Sapin et Cerisiers, l'aménagement du second bassin de rétention en 2021-2022, et du projet d'aménagement de piste cyclable-piétonne vers les jardins et le stade.

3. Adoption du maître d'œuvre pour les travaux de la rue des Prés

M. le Maire informe les conseillers que différents devis ont été réceptionnés pour la maîtrise d'œuvre concernant les travaux de la rue des Prés : Artelia, Berest, M2i

Après étude et avant de prendre une décision quant aux choix du maître d'œuvre, le Conseil municipal a soulevé différents points auxquels il y a lieu de donner suite avant toute décision définitive. C'est la mise en conformité des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement qui est le sujet le plus délicat dans cette rue. Des contacts seront pris auprès des sociétés Artélia et M2i.

4. Renouvellement aire de jeux - acquisition

Des devis relatifs au remplacement des installations de l'aire de jeux ont été étudiés par une commission comprenant cinq conseillers. C'est le projet de la société SATD établie à Russ, qui avait été retenu. Le

Conseil valide ce projet pour une enveloppe maxi de 16500 € TTC; comme cette installation est plus grande, l'implantation prévue est le terrain de pétanque. L'ancien équipement qui n'est plus conforme sera démonté.

5. Avis sur la modification des statuts de la ComCom Pays de Zorn

M. le Maire informe les conseillers d'une nouvelle modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn. Il s'agit de rajouter en premier lieu la compétence optionnelle : élaboration d'un schéma de liaisons douces/voies vertes entre les communes du territoire et réalisation des opérations d'investissement hors agglomération. La seconde modification est la compétence facultative : dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Le Conseil approuve et prend note de ces modifications.

6. Contrat de développement territorial (point supplémentaire)

Le Maire fait part aussi au Conseil de la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest pour la période 2018-2021 articulé autour d'enjeux prioritaires dans des domaines diversifiés. Les moyens financiers mis en place sont :

- le fonds d'attractivité et de développement
- le fonds d'innovation territoriale
- le fonds de solidarité communale.

Notre commune va solliciter ce dernier fonds pour les travaux de la rue des Prés. Une seule opération peut être financée, sur la base du taux modulé pour la période 2018-2021.

Après délibération, le conseil valide ce contrat

7. Information sur l'arrêté d'alignement de la rue des Vergers

M. le Maire informe le conseil qu'à l'occasion d'une demande de permis de construire 1 rue des vergers, il y a lieu de mettre en application, comme pour les autres nouveaux résidents de cette rue, l'élargissement de la rue selon l'emplacement réservé de notre PLU. Il a pris un arrêté d'alignement avec un recul de 1 m pour les deux parcelles concernées. La cession à la commune est comme pour les précédentes sollicitée à l'euro symbolique, car c'est la commune qui aura en charge l'aménagement d'un trottoir et les frais de géomètre et notariés. Une entrevue est prévue avec le propriétaire.

8. RPI – sondage école retour aux 4 jours

M. le Maire informe les conseillers que les réponses données par les parents d'élèves à ce sondage étaient de l'ordre de 85 % favorables au retour des 4 jours d'école pour la prochaine rentrée de septembre. Le conseil d'école du 26 janvier devrait valider ce choix avec l'avis favorable des trois maires concernés.

9. Subvention aux associations

Après délibérations, le conseil approuve l'attribution d'une subvention de 50.€uros à :

- Association CARITAS, antenne de Hochfelden
- Association Garde et Aide à Domicile, installée à Saverne

M. le Maire est autorisé à signer tout document comptable relatif à des subventions.

10. Convention SPA

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par un habitant de la commune confronté à l'installation de chats errants dans sa propriété. La SPA n'intervient que si une convention existe avec la commune.

Après délibération, le conseil préfère ne pas s'engager dans l'immédiat vu la rareté de ces situations et vu le coût annuel récurrent.

11. Divers

Il a été question d'une éventuelle opération de vente de chocolats des enfants du RPI pour le financement de sorties ainsi qu'une demande de mise à disposition gracieuse de la salle communale le 24 février. Le Conseil approuve ces initiatives et la mise à disposition gracieuse de la salle communale.

Prochain stammdisch le dimanche 4 février 2018